

M. E. Lefranc fait à la Société la communication suivante :

DE L'HELMINTHOCHORTON ET DE LA MOUSSE DE CORSE CHEZ LES ANCIENS,  
par M. Edmond LEFRANC.

« Les anciens Grecs, a écrit Lesson dans son *Manuel de Pharmacologie*, p. 198, connaissaient les propriétés de ce Fucus, qui a été de tout temps employé comme vermifuge sur les côtes de la Morée. »

*Facilius hoc dicitur quam probatur!* se serait écrié le savant critique commentateur de l'*Histoire des plantes* de Théophraste, J. Bodæus de Stapel, si une proposition de ce genre avait passé sous ses yeux.

En effet, on chercherait vainement dans les traités de botanique médicale des anciens un témoignage à l'appui de l'assertion de Lesson. Matthiole n'a-t-il pas dit dans son commentaire sur le chapitre 94 du livre IV de Dioscoride, chapitre intitulé Βρύον θαλάσσιον : « Quandoquidem nusquam apud veteres legerim marino musco interaneorum vermes necari. »

Cette assertion de Matthiole est incontestable : Dioscoride n'a attribué à son Βρύον θαλάσσιον que des propriétés fondantes et antigoutteuses ; le Φῦκος περιχώδης de Théophraste, dont procède le Βρύον de Dioscoride, est décrit sans mention de vertus médicinales ; Pline et Galien, parlant de mousse marine, n'ont fait que copier Dioscoride. Mais dira-t-on : 1° Matthiole n'a visé dans son commentaire que la coralline des boutiques (1) ; 2° cette Algue capillaire est-elle toute la mousse marine de Dioscoride ? A cela nous répondrons :

1° Si la dénomination de mousse de Corse est en réalité synonymique de Βρύον θαλάσσιον, comme la coralline est le plus souvent un des éléments principaux de la mousse de Corse et que toutes les petites Algues capillaires sont vermifuges, nommer celle-là pour celle-ci, par synecdoque, ce ne serait pas, en matière médicale, commettre une grosse hérésie.

2° La glose des commentateurs qui ont identifié la coralline au *Bryon* de Dioscoride est-elle exacte ? — Il est vrai que ces botanistes, tous de la fin de la Renaissance, faute de moyens de contrôle suffisants à l'époque, ont commis plus d'une erreur dans les synonymies dont ils ont fait choix pour traduire la nomenclature botanique de Théophraste et de Dioscoride. Et précisément Matthiole, au jugement de Fabius Columna, — celui que Tournefort a proclamé le plus exact des botanistes des siècles passés, — Matthiole, dis-je, n'aurait pas toujours apporté dans ce genre d'études une méthode très-consciencieuse.

En conséquence, il importerait ici de soumettre à un examen rigoureux la glose que Matthiole a revêtue de son approbation, avant de condamner la

(1) « Non possum eorum (les botanistes commentateurs, Dodoëns, Lobel et Césalpin), non probare sententiam, qui dicunt muscum marinum [Dioscoridis] eam capillaceam esse plantam quam officinæ corallinam appellant. » (Matthiole.)

proposition de Lesson, objet de notre critique. Mais, un contrôle scientifique de ce genre, ce serait l'affaire d'un botaniste très-érudit, doublé d'un helléniste lexicographe. Aussi est-ce fort à propos pour nous que ce travail se soit rencontré tout fait.

En 1644, fut publiée à Amsterdam une très-belle édition de l'*Histoire des plantes* de Théophraste, avec traduction latine de Théodore Gaza, des remarques, des notes lexicographiques sans nombre, et des discussions très-savantes de toutes les gloses des commentateurs de la Renaissance sur la nomenclature botanique des anciens. Cette édition, véritable travail de bénédictin, avait été préparée par J. Bodæus de Stapel, médecin et botaniste, et contient les annotations de deux célèbres hellénistes grammairiens, J. César Scaliger (de Vérone) et Robert Constantin (de Caen). C'est dans cet ouvrage, un des beaux monuments de la science d'érudition qui distingue cette époque, que se trouve (1) le commentaire le plus sérieux, relatif à la question qui nous occupe.

Nous laisserons parler Bodæus dans les conclusions successives de son commentaire. Voici ce qu'il dit (pages 411 à 413) :

1° Pour la valeur synonymique des termes  $\Phi\upsilon\chi\omicron\varsigma$  et  $\text{B}\rho\upsilon\omicron\nu$  : « Puto Græcos quosdam (Theophrastus, Ætius, Neophytus, Hesychius) indifferenter  $\text{B}\rho\upsilon\omicron\nu$  et  $\Phi\upsilon\chi\omicron\varsigma$  muscos vocasse marinos ; alios vero (Aristoteles, Apulejus, Dioscorides)  $\text{B}\rho\upsilon\omicron\nu$  dixisse, quod quidem in mari provenit, sed petris, scopulis aliisque rebus adnascitur, quodque tenuius est et minus. »

2° Pour la valeur synonymique des dénominations  $\Phi\upsilon\chi\omicron\varsigma$   $\tau\rho\iota\chi\omega\delta\eta\varsigma$  de Théophraste et  $\text{B}\rho\upsilon\omicron\nu$   $\theta\alpha\lambda\acute{\alpha}\sigma\sigma\iota\omicron\nu$  de Dioscoride, *muscus marinus* et *alga* de Pline : « .... quod ex eo apparet, quod ea omnia de bryo referat Dioscorides quæ de hoc fuco capillaceo Theophrastus.....  $\text{B}\rho\upsilon\omicron\nu$   $\theta\alpha\lambda\acute{\alpha}\sigma\sigma\iota\omicron\nu$  Latinis muscus marinus,  $\Phi\upsilon\chi\omicron\varsigma$  alga dicitur. »

3° Enfin, quant à la synonymie moderne, *corallina officinæ*, terme proposé par Dodoëns, Lobel, Césalpin, et adopté par Matthiole : « Corallinam vulgo dictam asserunt  $\Phi\upsilon\chi\omicron\varsigma$  *capillaceum*. Horum cur improbem opinionem causam habeo nullam. In scopulis et testaceis marinis nascitur, gracile est, caule caret, et quodammodo erigitur..... substantia admodum dura, ad lapideam accedente ; unde corallinæ nomen accepit. Et hæc durities obstat quo minus possit esse  $\Phi\upsilon\chi\omicron\varsigma$  *capillaceum* Theophrasti. Talem saltem huic adesse non tradit Theophrastus : sed, ut dixi, *infiniæ algæ folio capillaceo*. » N'est-ce pas à dire : sans doute par un de ses caractères spécifiques (*durities*) la coralline ne rappelle pas le  $\varphi\upsilon\chi\omicron\varsigma$  *capillaceum* de Théophraste ? Mais il faut considérer que la description de l'auteur grec est nécessairement celle d'un type général, auquel se rapporteraient toutes les petites Algues à feuilles capil-

(1) *Hist. plant. Theophrasti*, lib. IV, cap. VII. J. Bodæi notæ et commentarius. — Amstelod. 1644.

lares (lesquelles sont si nombreuses), et non pas seulement la diagnose particulière d'une espèce de ces Algues.

Par cette considération, qui s'est imposée à l'esprit de notre commentateur comme elle s'imposerait encore à celui de nos érudits, il est établi que la relation de *corallina officinæ* à Φῦκος τριχώδης est une relation d'espèce à groupe d'espèces de genres voisins ; ainsi qu'il en est au reste, pour chacune des espèces qui constituent la mousse de Corse relativement au groupe des Algues qui sont comprises sous cette dénomination générale.

En résumé, J. Bodæus a approuvé la glose de Matthiolo quant au fond ; et il serait permis de représenter, dans un traité de matière médicale bien entendu, par l'article synonymique suivant, l'histoire de la nomenclature de la mousse de Corse, depuis Théophraste jusqu'à nos jours :

- |                       |   |  |
|-----------------------|---|--|
| 1° Chez les anciens.  | { | Φῦκος τριχώδης Theophr. (lib. IV, cap. VII).<br>Βρύον θαλάσσιον Dioscor. (lib. IV, cap. XCIII).<br><i>Muscus marinus incertus</i> des Latins (1).                            |
| 2° Chez les modernes. | { | <i>Helminthochorton</i> des Grecs modernes.<br><i>Mousse de Corse</i> des traités de matière médicale, et par synecdoque.<br><i>Corallina officinalis</i> des commentateurs. |

Or, chez les anciens, nulle mention dans leurs traités de botanique médicale, à l'égard des petites Algues capillaires, de propriétés vermifuges ; au contraire, chez les modernes, on voit entre autres par Matthiolo, qui a exercé la médecine, dans le courant du XVI<sup>e</sup> siècle, à Sienne et à Rome, que déjà à cette époque ces Algues étaient, à ce titre (2), d'un emploi vulgaire en Toscane et dans la campagne de Rome. Donc, en admettant que cet usage fût alors de tradition grecque, on ne serait pas du tout autorisé, ainsi que Lesson a agi pour son compte, à faire remonter cette tradition jusqu'à l'antiquité.

Dans un travail très-intéressant sur les Algues marines des environs de Bastia, publié récemment (3), M. O. Debeaux a émis cette opinion que la pratique de la récolte des Algues capillaires et leur emploi comme anthelminthiques devaient dater en Corse de l'arrivée dans cette île, vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, de la colonie grecque de Carghèse. Cette thèse, notre honoré collègue l'a appuyée d'excellentes raisons. Toutefois, si l'on considère que déjà au XVI<sup>e</sup> siècle l'emploi des petites mousses marines, comme vermifuges, était d'un usage vulgaire en Toscane et probablement aussi en France, ne sera-t-on pas conduit à se demander si les Grecs de Carghèse, le jour où ils se mirent en

(1) Le *Muscus marinus* de Pline a été rapporté par Desfontaines à l'*Ulva Lactuca* (*Flora atlant.* t. II, p. 429) ; il répond au Βρύον θριδαχώδης de Théophraste.

(2) « Corallinam circumforanei in pulverem contritam in plateis venditant ad puerorum vermes necandos, mirisque laudibus efferunt.... non modo interficit lumbricos, sed eos quoque eadem die expellit. » (Matthiolo.)

(3) *Recueil de mémoires de médecine et de pharmacie*, numéro de sept.-oct. 1873 :

quête d'*Helminthochorton*, n'ont pas entendu plus d'une fois les échos du rivage protester contre leur barbare vocable, par le mot *corallina*! Aussi, croyons bien que si Jaussein, l'*apothicaire major*, qui vint organiser, en 1738, le service pharmaceutique des hôpitaux de l'armée du roi, dans les villes de Bastia, Ajaccio, Corte et Calvi, n'a rien appris de ces échos, ainsi qu'il l'a fait savoir, sur le compte des propriétés vermifuges de la Coralline, c'est qu'il ne les a guère interrogés.

M. Eug. Fournier communique à la Société les nouvelles et renseignements suivants, qu'il tient de ses correspondants :

1° M. Émile Martin vient de découvrir, aux environs de Romorantin (Loir-et-Cher), le *Bidens radiatus* Thuill. (1).

2° M. Buchinger m'écrivait de Strasbourg, à la date du 15 septembre dernier :

« Ce n'est qu'aujourd'hui qu'il m'a été possible de lire le numéro de votre Bulletin, rendant compte de la séance du 14 février, où M. le comte Jaubert a entretenu la Société du *Ledum palustre* (2). Cette plante des lieux humides ne croît certainement pas au Bastberg, près Bouxwiller. Pendant mon séjour dans cette ville, durant près de dix ans, j'ai fouillé toutes les localités d'alentour qui pourraient recéler le *Ledum*, mais inutilement. Ce qui existe dans l'herbier Mougéot doit être d'ailleurs le *L. latifolium*, seule espèce du genre que j'aie jamais vue cultivée dans notre jardin botanique de Strasbourg. Le *L. palustre* n'existe même pas dans le pays de Bade, bien que Koch l'y indique comme *vereinzelt*. M. Doell ne l'y a jamais vu.

3° D'après une lettre de M. Baker du 15 janvier dernier, le *Crocus græcus* Chappellier in *Bull. Soc. bot. de Fr.* t. XX, p. 192, serait le *Cr. Cartwrightianus* Herbert.

M. Duchartre fait observer que tandis que la généralité des botanistes déclarent ne pas connaître la patrie du *Crocus sativus*, M. Baker donne sans hésitation cette espèce comme spontanée en Italie.

M. Cornu signale une nouvelle découverte de M. Émile Martin : c'est le *Phelipæa Muteli*, retrouvé (après M. Franchet, du reste) aux environs de Romorantin. Cette plante est parasite sur le *Geranium pusillum*.

M. Cosson pense qu'elle peut avoir été introduite artificiellement, comme l'*Orobanche Hederæ*.

(1) Voyez, au sujet de cette espèce, le Bulletin, t. VIII, page 153, et t. XIX : Séances, p. 246 ; Revue, p. 83.

(2) Voyez le Bulletin, t. XX (Séances), p. 40.